

Mairie de Vaulx-Milieu  
Séance du 18 décembre 2023



**Ordre du jour**  
**du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 à 20H00**

- 1/ Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2023
- 2/ Subvention à l'Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin-Jallieu
- 3/ Subvention 2023 au Comité FRACA de St Marcel Bel Accueil
- 4/ Convention de prestations de services 2023-2027 avec la CAPI pour le déneigement
- 5/ Droit de Prémption Urbain
- 6/ Questions diverses

**Ce Conseil Municipal se déroulera dans la Salle du Conseil en Mairie**

Fait à Vaulx-Milieu, le 12 décembre 2023

Lu Maire,  
Dominique BERGER

Mairie de Vaulx-Milieu  
Séance du 18 décembre 2023



MAIRIE DE VAUX-MILIEU  
7 Place de l'Eglise  
38090 VAUX-MILIEU

**POUVOIR**

Je soussigné(e), BASSIERE Didier  
agissant en qualité de Conseiller Municipal  
donne pouvoir à : M<sup>r</sup> LEHALLE Philippe  
pour me représenter au Conseil Municipal du 18/12/2023  
et émettre tout vote, signer tout document.

Fait à Vaulx Milieu  
Le : 18/12/2023

Bon pour pouvoir



MAIRIE DE VAUX-MILIEU  
7 Place de l'Eglise  
38090 VAUX-MILIEU

**POUVOIR**

Je soussigné(e), FERRAS Daniel  
agissant en qualité de Conseiller Municipal  
donne pouvoir à : SOPPE Jean Michel  
pour me représenter au Conseil Municipal du 18 Décembre 2023  
et émettre tout vote, signer tout document.

Fait à : Vaulx Milieu  
Le : 18/12/2023

Je soussigné(e) Bon pour pouvoir et émettre

Mairie de Vaux-Milieu  
Séance du 18 décembre 2023



MAIRIE DE VAUX-MILIEU  
7 Place de l'Eglise  
38090 VAUX-MILIEU

### POUVOIR

Je soussigné(e), Corinne SHARON  
agissant en qualité de conseiller municipal  
donne pouvoir à : Danielle MANIQUE  
pour me représenter au Conseil Municipal du 18/12/2023  
et émettre tout vote, signer tout document.

Fait à : 18/12/2023

Le : Vaux-Milieu

Insérer le bon pour pouvoir et signer



MAIRIE DE VAUX-MILIEU  
7 Place de l'Eglise  
38090 VAUX-MILIEU

### POUVOIR

Je soussigné(e), LOUIS-PIERRE NAJCAL  
agissant en qualité de A.D. SAINT  
donne pouvoir à : GUYES MENEM  
pour me représenter au Conseil Municipal du 18 DECEMBRE 2023  
et émettre tout vote, signer tout document.

Fait à : VAUX MILIEU

Le : 11 DECEMBRE 2023

Insérer le bon pour pouvoir et signer

Mairie de Vaux-Milieu  
Séance du 18 décembre 2023



MAIRIE DE VAUX-MILIEU  
7 Place de l'Eglise  
38090 VAUX-MILIEU

**POUVOIR**

Je soussigné(e), ..... Christian MILLE .....  
agissant en qualité de ..... Conseillère Municipale Déléguée .....  
donne pouvoir à : ..... Pierrette PETIT .....  
pour me représenter au Conseil Municipal du ..... 18 Décembre 2023 .....  
et émettre tout vote, signer tout document.

Bon pour pouvoir

Fait à : Vaux-Milieu

Le : 12/12/2023

MAIRIE DE VAUX-MILIEU - 04 78 38 00 00



MAIRIE DE VAUX-MILIEU  
7 Place de l'Eglise  
38090 VAUX-MILIEU

**POUVOIR**

Je soussigné(e), ..... Silke RATONNAT .....  
agissant en qualité de ..... Conseillère municipale .....  
donne pouvoir à : ..... Wendine PERRIN .....  
pour me représenter au Conseil Municipal du ..... 18 décembre .....  
et émettre tout vote, signer tout document.

Fait à : Vaux-Milieu

Le : 11/12/2023

MAIRIE DE VAUX-MILIEU - 04 78 38 00 00

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 18 décembre 2023**

**Séance ordinaire du 18 décembre 2023**

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à 20h00, le Conseil Municipal de Vaulx-Milieu, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BERGER Dominique, Maire.

**Présents :** Mrs BRAULT Jean-Pierre, GOUTTEFANGEAS René, LEHALLE Philippe, LUQUAIN Rémi, METTEM Yves, RIVOIRE Gérard, SORRO Jean-Michel, Mmes BEDDOUCHE Marie, BERNET Corinne, DARMET Lise, HANIQUE Danielle, MATEO Roselyne, PETIT Pierrette, POUDEVIGNE Magaly, TOROSSIAN Hortense.

**Excusés :** BASSIERE Didier donne pouvoir à LEHALLE Philippe, FERLET Daniel donne pouvoir à SORRO Jean-Michel, GAUTIER Sébastien donne pouvoir à Danielle HANIQUE, LOCATELLI Pascal donne pouvoir à METTEM Yves, MILLE Christiane donne pouvoir à PETIT Pierrette, RATONNAT Silke donne pouvoir à LUQUAIN Rémi.

**Absent :** /

*Madame Roselyne MATEO a été élue secrétaire de séance.*

**Approbation du procès-verbal du 27/11/2023 :**

Le compte-rendu de la séance du 27/11/2023 est approuvé.

**Délibération n° 2023/55 : Subventions à des établissements de formation**

*Madame l'adjointe à la Jeunesse expose :*

La commune est régulièrement sollicitée par des établissements d'enseignement pour l'octroi de subventions. L'objet de certaines structures étant d'intérêt général ou lié aux priorités communales, la municipalité souhaite participer à leur fonctionnement.

Espace Formation des Métiers de l'Artisanat de Bourgoin-Jallieu :

Depuis plus de 40 ans, l'Espace Formation des Métiers de l'Artisanat de Bourgoin-Jallieu a pu former plus de 25 000 jeunes en développant des formations adaptées aux besoins d'entreprises implantées dans l'ensemble des communes du département.

L'EFMA est le seul Centre de Formation d'Apprentis en Rhône-Alpes Auvergne à être géré par une Chambre de Métiers et en partage toutes les valeurs.

Plus de 1 100 apprentis issus principalement du département de l'Isère et des départements limitrophes sont formés cette année à l'EFMA et parmi eux 6 jeunes de la commune.

Il est proposé à l'Assemblée d'accorder une subvention de 50€ (cinquante euros) par élève, soit **300€** pour 6 élèves à l'EFMA de Bourgoin-Jallieu pour la participation aux frais de scolarité.

*Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 18 décembre 2023**

**DECIDE** d'accorder une subvention de **300 €** (trois cent euros) à l'EFMA de Bourgoin-Jallieu pour la participation aux frais de scolarité de six élèves vaulxois.

*Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.*

**Délibération n° 2023/56 : Subvention au Comité FNACA de St Marcel Bel Accueil**

*Monsieur Le Maire expose :*

Le Comité FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) de St Marcel Bel Accueil reçoit depuis plusieurs années une subvention municipale, pour ses dépenses de fonctionnement.

Il est proposé d'allouer à la FNACA une subvention de 200 € pour l'année 2023.

*Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** d'accorder à la FNACA une subvention de 200€ pour l'année 2023.

*Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.*

**Délibération n° 2023/57 : Convention de prestations de services viabilité hivernale de la voirie communautaire et communale – 2023 - 2027**

*Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances expose :*

**Vu** les dispositions des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui octroient aux communautés d'agglomération la possibilité de réaliser des prestations de service relevant des attributions des communes membres et pour le compte de ces dernières, sous la forme de conventions de gestion d'équipements ou de services,

**Vu** la délibération communautaire du 14 décembre 2023 fixant la tarification pour les prestations de service de viabilité hivernale,

Il est proposé de renouveler la convention avec la CAPI, qui a pour objet de préciser les conditions techniques, administratives et financières de réalisation par la CAPI des opérations de déneigement des voiries communautaires (hors Zones d'Activités Economiques) et communales pour le compte de la commune.

Les superficies des chaussées concernées correspondent à une surface de 126 197 m<sup>2</sup>. Le coût de la part fixe est défini à : 0,115781€/m<sup>2</sup>, **soit pour la saison 2023-2024 un montant de 14 611,21€.**

Les coûts variables de la prestation sont calculés chaque année à l'issue de la saison de déneigement. Ils dépendent du nombre d'interventions réalisées et comprennent :

- les frais de personnel
- le carburant
- le sel de déneigement
- le petit matériel

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 18 décembre 2023**

Pour mémoire, la commune de Vaulx-Milieu avait demandé à la CAPI de modifier le mode de calcul des opérations de déneigement, en passant d'une tarification forfaitaire à une tarification comportant une part fixe et une part variable.

La présente convention est applicable pour une durée de 4 ans du 15 novembre 2023 au 15 mars 2027.

*Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**APPROUVE** la convention de prestation de services de viabilité hivernale de la voirie communautaire et communale

**AUTORISE** le Maire à signer avec la CAPI ladite convention

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

*René GOUTTEFANGEAS : Cette convention fait suite une demande conjointe pendant 5 ans avec la commune de Villefontaine de distinguer les frais fixes et les frais variables. La CAPI a procédé à une étude analytique des coûts.*

*Les coûts variables sont estimés à 6 000 euros environ, soit un coût total d'environ 20 000 euros avec les frais fixes, contre 26 000 euros facturés avec l'ancienne convention. D'où une possible économie en fonction des conditions hivernales.*

*La convention est signée jusqu'en 2027 pour éviter à la nouvelle municipalité de négocier cette convention en début de mandat.*

*Historiquement il y avait 4 communes, L'Isle d'Abeau, Villefontaine, Saint Quentin-Fallavier et Vaulx-Milieu. La commune de l'Isle d'Abeau s'est retirée de la convention.*

*A chaque sortie, la CAPI communique par SMS avec un représentant désigné de la commune.*

*Question de Yves METTEM : Pourquoi certaines voiries ne sont pas comprises dans cette convention par exemple des portions de la rue Hector Berlioz et Blaise Pascal ? Réponse : Les voiries privées doivent être déneigées par les propriétaires ou copropriétaires.*

## **Délibération n° 2023/58 : Droit de Préemption Urbain**

Monsieur le Maire expose :

Deux projets de vente ont été notifiés à la Mairie. Il s'agit des biens suivants, soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Une maison d'habitation cadastrée section AH n° 153 sise 31 rue Hector Berlioz ;
- Un tènement cadastré section AB n° 616 et 651 sis 26 bis route de Vienne ;

Ces biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, il est proposé à l'assemblée de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain à l'occasion de leur mise en vente.

*Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain à l'occasion de la mutation des biens décrits ci-dessus pour les déclarations d'intention d'aliéner n° 31 et 32 déposées respectivement en mairie le 27/11/2023 et le 11/12/2023.

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 18 décembre 2023**

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

### **Informations diverses :**

#### Dominique BERGER :

La Sainte Barbe organisée par l'association des pompiers de Four et Vaulx Milieu à la salle des fêtes s'est bien déroulée. L'annonce du projet futur de regroupement de la caserne de Four avec celle de Roche se précise avec la construction d'une caserne sur Roche en limite de Four par le SDIS. Pour rappel, notre commune dépend de la caserne de Bourgoin, celle de Four n'intervenant que jusqu'à la route de Four.

Dominique BERGER et Roselyne MATEO ont rencontré à sa demande un représentant d'une startup au sujet de l'implantation d'une borne de recharge de véhicule électrique. Celle-ci serait à la charge de la commune et ne serait rentable qu'à partir de 3 recharges par jour. Or notre commune est déjà équipée d'une borne dont la fréquentation ne dépasse pas 1 recharge par jour. Le bilan annuel de l'utilisation de la borne du TE38 sera présenté dans le prochain Vaulx Nouvelles.

Lotissement Cime de Vaulx : Suite à réunion récente entre la SARA, GANOVA, AST et la commune, le dossier environnemental complet a été envoyé à la DREAL. Nous sommes dans l'attente de l'accord du préfet sur la demande de dérogation. La commune va devoir acquérir une parcelle de terrain nécessaire à la compensation environnementale, ce qui n'était pas prévu initialement.

#### Pierrette PETIT :

CCAS : La distribution des colis aux seniors c'est bien déroulée.

Les enseignants et les enfants ont fait part de leur satisfaction auprès des membres du CCAS et des intervenants sur le spectacle et sur le goûter.

Suite à l'incendie de leur habitation le 8 décembre, Monsieur et Madame BIELER ont été très touchés par la mobilisation des Vaulxois. Ils ont récupéré les vêtements déposés en mairie.

Hortense TOROSSIAN : Le téléthon a permis de récolter la somme de 6 729,36€. La date de remise du chèque sera communiquée ultérieurement.

Une pièce de théâtre est programmée à la salle des fêtes le 3 février, et un spectacle de Guignol le 11 février 2024 avec deux séances.

Yves METTEM : Deux nouvelles associations commencent leur activité sur la commune : Jeep 38 et Au fil de Vaulx (couture).

Lise DARMET : Retour sur expérience intéressante du forum des élus à la CAPI. La commune était représentée par 6 personnes. Il y avait peu d'élus par rapport au nombre de communes de la CAPI. Lise a pu aborder le sujet de la mobilité en vélo avec des portions manquantes notamment pour se rendre à la gare de La Verpillière depuis Vaulx-Milieu, et le projet ferroviaire Lyon Turin.

Gérard RIVOIRE : L'enfouissement des réseaux rue de Montgeard est terminé.

Danielle HANIQUE : De nombreux vêtements ne sont pas réclamés par les parents dans les écoles suite aux oublis des enfants. A chaque vacance scolaire une information sera portée dans le cahier de liaison pour prévenir les parents du don des vêtements qui ne sont pas récupérés à la rentrée de vacances.

Les associations des écoles ont exposé à la vente lors des marchés de Noël des objets très jolis et originaux.

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 18 décembre 2023**

René GOUTTEFANGEAS : Le nouveau centre périscolaire Aloha accueillera les enfants à partir du 21 décembre 2023.

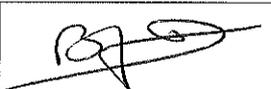
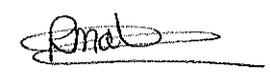


**Prochain Conseil Municipal :**  
**lundi 22 janvier 2024**  
**salle du Conseil Municipal**

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2023-55	Subventions à des établissements de formation	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-56	Subvention au Comité FNACA de Saint Marcel Bel Accueil	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-57	Convention de prestations de services viabilité hivernale de la voirie communautaire et communale – 2023/2027	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-58	Droit de Prémption Urbain	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 18 décembre deux mil vingt-trois et, ont signé le Maire et la Secrétaire

**Signatures**

BERGER Dominique	Maire	
MATEO Roselyne	Elue	

Listes des membres présents :

BEDDOUCHE Marie  
BERGER Dominique  
BERNET Corinne  
BRAULT Jean-Pierre  
DARMET Lise  
GOUTTEFANGEAS René  
HANIQUE Danielle  
LEHALLE Philippe  
LUQUAIN Rémi  
MATEO Roselyne  
METTEM Yves  
PETIT Pierrette  
POUDEVIGNE Magaly  
RIVOIRE Gérard  
SORRO Jean-Michel  
TOROSSIAN Hortense

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 18 décembre 2023**